



## Code de conduite

Avec ce code de conduite, le groupe Schollglas entend définir plus en détail les principes qu'il juge nécessaires à ses activités commerciales. Les principes des normes éthiques et juridiques sont indispensables dans le monde des affaires et doivent être respectés à tous les niveaux.

Ce code de conduite s'applique à toutes les entreprises du groupe Schollglas (Schollglas).

### 1. Respect des lois

Schollglas se conforme aux lois et réglementations applicables dans tous les pays dans lesquels Schollglas exerce ses activités. Il s'agit notamment des réglementations reconnues en matière de droits de l'homme, des lois sur la santé et la sécurité au travail, des lois anti-corruption, des lois sur la protection des données, des lois sur la concurrence, des lois antitrust et des lois sur l'environnement.

### 2. Éviter les conflits d'intérêts

Schollglas veille à éviter autant que possible les conflits d'intérêts. Dans la mesure où des conflits d'intérêts pourraient survenir, Schollglas s'efforcera de contrer ces conflits d'intérêts dans chaque cas individuel par des mesures préventives afin d'éviter qu'ils ne surviennent.

### 3. Concurrence loyale

Schollglas continuera à s'engager dans une concurrence honnête, équitable, responsable et fondée sur le mérite.

Schollglas ne s'engage pas et ne tolère pas de pratiques concurrentielles inadmissibles ou d'accords illégaux en vertu de la loi antitrust.

Schollglas ne tolère pas non plus la corruption active ou passive ou l'acceptation d'avantages. La corruption et les formes inadmissibles d'influence politique ne sont ni tolérées ni soutenues par Schollglas. Seuls les cadeaux offerts à l'occasion d'événements particuliers, qui sont le fruit d'une tradition à petite échelle, sont tolérés.

Schollglas ne tolère pas les actes criminels commis pendant les compétitions.

### 4. Prévention du blanchiment de capitaux

Schollglas se conforme à toutes les réglementations légales pertinentes en matière de prévention du blanchiment d'argent et ne participe pas à des activités de blanchiment d'argent.

### 5. Égalité de traitement et non-discrimination

Schollglas encourage la diversité au sein de l'entreprise et ne tolère aucune inégalité de traitement ou discrimination dans l'emploi des salariés (conventions de l'OIT n° 100 et n° 11). Seule une raison objective peut justifier une inégalité de traitement dans des cas individuels, dans la mesure où cela est conforme aux dispositions légales.

## **6. Santé et sécurité au travail / Travail forcé**

Schollglas rejette strictement le travail des enfants et se conforme aux dispositions applicables interdisant le travail des enfants (conventions de l'OIT n° 138 et n° 182).

Schollglas ne tolère pas le travail forcé sous quelque forme que ce soit et n'utilise aucune forme de travail forcé (conventions de l'OIT n° 29 et n° 105).

Schollglas veille également à ce que les travailleurs ne soient pas soumis à des traitements inhumains ou dégradants, à des châtiments corporels ou à des effets similaires.

La sécurité des personnes, en particulier des employés, est importante pour Schollglas.

C'est pourquoi Schollglas offre un environnement de travail sûr et sain, des mesures de sécurité et la sécurité de ses produits et services.

la sécurité de ses produits et services.

Schollglas élimine et minimise, dans la mesure du possible et du raisonnable, tous les risques présents dans l'environnement de travail, sur la base de l'état général des connaissances dans le domaine de la sécurité et de la santé pour les différents secteurs d'activité de Schollglas.

Schollglas respecte les lois et les normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail et de temps de travail.

## **7. Droits des travailleurs**

Conformément à la législation nationale en vigueur, Schollglas respecte les droits des employés à former une représentation des employés par le biais d'élections libres et à mener des négociations collectives au nom des employés, ainsi qu'à assurer la protection des droits des employés dans les sociétés affiliées respectives.

Schollglas rémunère ses employés de manière appropriée et conformément aux lois et normes nationales respectives.

Dans la mesure du possible et du raisonnable, Schollglas utilise pour effectuer le travail une relation de travail régulière, telle que définie par les lois nationales respectives.

## **8. Durabilité et protection de l'environnement**

Schollglas se conforme à toutes les lois environnementales pertinentes et aux normes environnementales en vigueur.

Schollglas est conscient que la durabilité de la production et des activités commerciales doit être atteinte dans la mesure du possible et du raisonnable.

Dans ce contexte, Schollglas s'efforce de développer des produits aussi recyclables que possible, d'éviter les déchets ou de les recycler de la meilleure façon possible avant leur élimination éventuelle et, dans la mesure du possible et du raisonnable, de gérer les ressources telles que l'eau et l'énergie avec précaution et d'optimiser en permanence l'utilisation des ressources.

Schollglas respecte toutes les dispositions légales, les directives et les réglementations dans le domaine des substances réglementées, telles que la directive REACH, la directive RoHS, le règlement CLP, etc.

En ce qui concerne les minéraux dits de conflit, Schollglas respecte également les réglementations légales et les règlements pertinents, tels que le règlement de l'UE sur les minéraux de conflit (règlement (UE) 2017/821), la loi américaine Dodd-Frank Act, etc.

## **9. Sécurité des produits**

La sécurité, la fiabilité, la qualité et la performance des produits sont essentielles pour Schollglas. Tous les produits Schollglas doivent donc être conformes aux normes légales nationales et internationales, aux normes techniques telles que les normes DIN et les normes des associations, ainsi qu'aux directives de qualité internes.

## **10. Confidentialité et protection des données**

Schollglas respecte toutes les dispositions légales en matière de protection des données. La confidentialité des secrets d'entreprise et des secrets commerciaux est maintenue par Schollglas et ses employés.

## **11. Exportation/importation et sanctions**

En ce qui concerne son orientation commerciale mondiale, Schollglas veille à respecter toutes les lois et réglementations applicables à l'importation et à l'exportation de biens, de services et d'informations, ainsi que les embargos et les sanctions en vigueur.

Barsinghausen, 24.11.2023

***Schollglas Holding- und Geschäftsführungsgesellschaft mbH***

Günter Weidemann  
Directeur général

Ralf Ludewig  
Directeur général

Michael Stock  
Directeur général

Guido Steimann  
Directeur général

Ingolf Rüpke  
Directeur général

Bernard Pavlic  
Directeur général